

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20191104_06

Séance du 4 novembre 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
28 octobre 2019

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Convention d'occupation pour l'installation
d'une station météorologique**

Une demande a été formulée par M. Serge GIBIER demeurant à Grande-Rivière-Château pour faire des relevés météorologiques dans la plaine de Combe Noire à l'aide d'une station professionnelle.

Un projet de convention est soumis dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition de 2 m² de la parcelle AL n°2
- Durée : 2 ans à compter du 15 novembre, avec une remise en état.
- Tarif : gratuit, en échange de la transmission des informations en temps réel à la Commune
- Le concessionnaire sera responsable de ses installations et devra faire le nécessaire pour les assurer.

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019



ID : 039-200057115-20191104-DCM_20191104_06-DE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge M. le Maire de signer ladite convention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE